

Réponse du Conseil administratif à:

- la motion du 11 octobre 2006 de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Guy Dossan et Mme Nathalie Fontanet, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Pour des poubelles sans mégots» (M-639);
- la motion du 7 novembre 2007 de MM. Vincent Maitre, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, MM. Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez, acceptée par le Conseil municipal le 25 février 2008, intitulée: «Ne mégotons pas pour des cendriers urbains» (M-731).

TEXTE DE LA MOTION M-639

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier l'installation de cendriers au-dessus des poubelles, et plus particulièrement aux arrêts TPG, à l'instar d'autres communes de Suisse.

TEXTE DE LA MOTION M-731

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier le concept de cendriers urbains esthétiques, modulables (par exemple, adaptables à du mobilier urbain déjà existant tel que poubelles, barrières, abribus, etc.) et peu onéreux;
- d'organiser, dans ce but, un concours ouvert aux artisans, designers, écoles d'art genevois;
- de réunir un jury de professionnels neutres et sans parti pris, composé d'architectes, urbanistes, décorateurs, designers, etc.;
- d'étudier tous les lieux publics stratégiques qui nécessiteraient la pose de tels cendriers (par exemple, parcs, rues piétonnes, places et quartiers à forte densité de cafés, restaurants, bars) et d'en proposer la réalisation.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis le 1^{er} juillet 2008 est entrée en vigueur la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (Fumée passive et santé – pour la protection de toutes et tous contre l'exposition à la fumée du tabac dans les lieux publics intérieurs ou fermés).

Il est évident qu'à la suite de cette interdiction l'accroissement des mégots de cigarettes jetés à terre est devenu une réalité quotidienne. Il a été observé que les sites les plus sensibles sont les arrêts des bus et tramways des TPG, notamment sur les grands axes de circulation, par exemple: la ligne TCMC (tram Cornavin-Meyrin-CERN) de Meyrin jusqu'à la gare Cornavin, la ligne du tram passant par les Acacias, le rond-point de Plainpalais, etc.

Le service Voirie – Ville propre a équipé, à titre expérimental, la ligne TCMC de quelques poubelles de rue avec cendriers intégrés. Dès 2009, la ligne de tram Acacias, le rond-point de Plainpalais, l'environnement de la gare Cornavin, les Rues-Basses et le pourtour de la

rade seront aussi équipés de quelques poubelles avec cendriers. Par ailleurs, lors de nouveaux projets d'urbanisme, il sera systématiquement pris en compte l'intégration de nouvelles poubelles de rue, dont un certain nombre devant être équipées de cendriers intégrés.

D'autre part, une campagne de sensibilisation a été mise en œuvre, pour la seconde fois, sur le pourtour de la rade. Elle a eu pour but de sensibiliser le plus large public à toute la problématique des déchets jetés à même le sol, ainsi qu'à la problématique des mégots de cigarettes. Une distribution de plus de 50 000 cendriers de poche s'est faite par le biais d'acteurs publics et privés, notamment Cinélaç, AGESL, Marti-Marine, l'Association des usagers des bains des Pâquis, l'Association T-Interaction, Gemacona, McDonald's, l'Association des propriétaires de bateaux, la Délégation à la jeunesse et Serbeco SA, pendant la période estivale, du mois de juillet au mois de septembre. Ces actions de sensibilisation, effectuées pendant l'été 2007 et l'été 2008, ont démontré un intérêt certain pour ces cendriers de poche; elles pourront se renouveler à un rythme déterminé.

Concernant les divers bâtiments administratifs de notre commune, il a été décidé de procéder, dans une première phase, à l'acquisition de 20 cendriers amovibles pour équiper prioritairement, dès le 1^{er} juillet 2008, 11 sites considérés comme extrêmement sensibles. Il est bien évident que, selon la nécessité, d'autres sites seront équipés au fil du temps.

Toutefois, de manière générale, le domaine public n'est pas équipé de récipients spécifiques pour les cigarettes et la Ville ne doit pas, aux yeux du Conseil administratif, équiper tout l'espace public, pour les raisons suivantes:

- ajouter un cendrier à chacune des 3300 corbeilles à déchets existant en ville de Genève représenterait un investissement financier très important, sans parler d'un modèle «design», nouveau, à créer;
- les cendriers, éléments protubérants du mobilier urbain, sont des équipements facilement vandalisables avec, par conséquent, une durée de vie relativement limitée et un besoin d'entretien accru de la part d'un personnel de voirie déjà réduit;
- selon les conditions météorologiques et l'état des mégots, des odeurs nauséabondes se dégagent de ces récipients et rendent peu agréable l'environnement immédiat du cendrier.

Par ailleurs, il semble peu opportun, alors que le peuple s'est prononcé à une écrasante majorité pour limiter les nuisances occasionnées par les fumeurs, d'utiliser l'argent du contribuable pour financer des infrastructures générées par une catégorie ciblée et restreinte de la population qui est elle-même à la source des nuisances que nous visons à réduire. On peut relever, en outre, que le message principal de la campagne précitée est la responsabilisation des fumeurs: pour les inciter à respecter l'environnement, des cendriers de poche leur sont distribués, avec un succès certain.

A noter enfin que des discussions sont menées avec les cafetiers-restaurateurs, en vue d'une solution homogène, harmonieuse et respectueuse de l'espace urbain, pour la pose, à leurs frais, de cendriers amovibles, installés le matin et retirés le soir par les exploitants.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

Le 27 août 2008.